



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-094-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le Samedi 13 avril 2024 lors d'un vide grenier.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Aurélie SADOU secrétaire de l'association « Les Rositasses » dont le siège social est situé 47, rue de la Guichardière 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un vide grenier, le samedi 13 avril 2024 de 08h00 à 20h00, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Aurélie SADOU en sa qualité de secrétaire de l'association « Les Rositasses » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un vide grenier qui aura lieu le samedi 13 avril 2024, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

Article 2 : Cette autorisation est valable le samedi 13 avril 2024 de 08h00 à 20h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Aurélie SADOU secrétaire de l'association « Les Rositasses »
- Madame le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 5 février 2024

Séverine MARCHAND,
Maire

